

Les réformes touchent le métier d'enseignant

Les pays industrialisés sont pris dans une logique de marché qui se traduit par d'importantes réformes de leur système éducatif et par de grands changements dans la formation et les conditions de travail du corps enseignant.

■ L'éducation était considérée comme un service public. Elle tend aujourd'hui à devenir un marché soumis aux lois de la concurrence dans un espace mondialisé où les pays de la Triade (Amérique du Nord, Europe, Japon et nouveaux pays émergents d'Asie) jouent un rôle dominant car ils représentent à eux seuls 70% des échanges mondiaux. On parle de plus en plus de l'économie du «capitalisme cognitif».

La formation à l'ère de la mondialisation

L'économie de marché se décline, dans de nombreux pays industrialisés, avec une autonomie croissante des établissements de formation du corps enseignant. Ceux-ci deviennent des «entreprises» qui définissent leurs exigences, leur curriculum, recrutent leurs enseignants, organisent et dispensent la formation continue. Ils respectent toutefois les normes de qualité définies par les ministères de l'éducation.

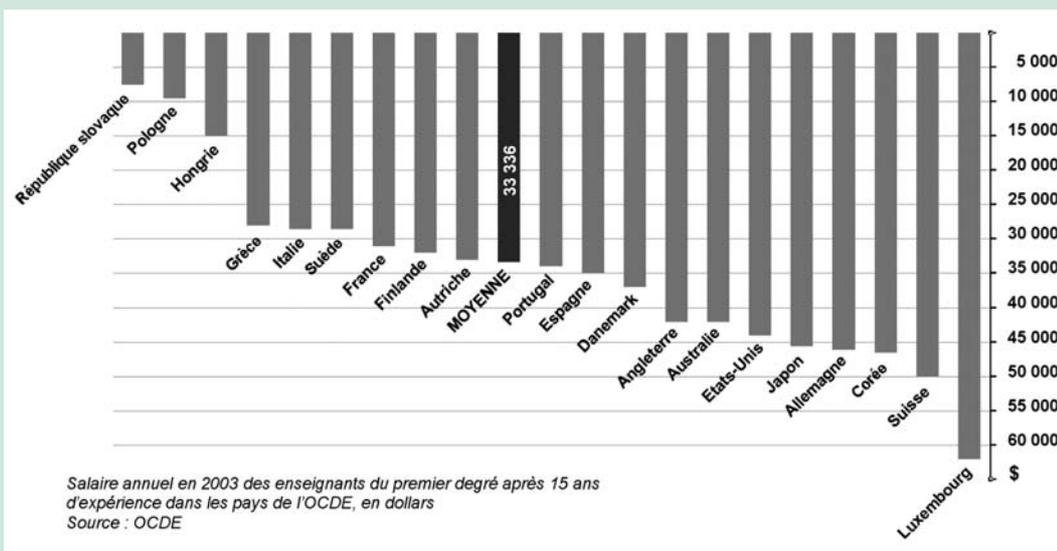
Au Royaume-Uni (Angleterre, Pays de Galles et Irlande du Nord), les établissements sont en concurrence pour recruter les meilleurs enseignants et attirer le plus grand nombre d'étudiants. Le gouvernement promulgue les contenus de la formation et les standards professionnels. Les chefs d'établissement définissent les curricula et les modes d'enseignement. La qualité de la formation initiale et continue est régulièrement évaluée par des services gouvernementaux. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas appliquent avec rigueur le modèle de la gestion du système éducatif par l'économie de marché: compétition entre établissements, salaires différenciés selon les mérites et les performances, concurrence par l'embauche d'enseignants autodidactes sans véritable for-

mation. Ces deux pays manquent d'enseignants. Aux Pays-Bas, les perspectives professionnelles sont très restreintes et les salaires plutôt bas comparés à ceux des autres pays européens. En Angleterre, le métier d'enseignant n'est guère prisé et les taux d'abandon de la profession, dès les premières années, sont parmi les plus élevés d'Europe (Euridyce 2003). Aux Etats-Unis, on engage aussi des enseignants sans formation ou avec une formation dite d'urgence qui se résume à un cours universitaire de pédagogie. Ces maîtres, recrutés en toute hâte, travaillent dans les écoles sinistrées des quartiers pauvres, là où précisément on aurait besoin de professionnels. Cette politique aggrave les clivages entre écoles et entre enseignants (Tochon 2006 in no 5 HEP).

Comme toutes les institutions de degré tertiaire, les filières de formation des enseignants des pays européens s'engagent dans la réforme induite par le système de Bologne. Quant à la formation continue, elle devient un impératif professionnel et, souvent, une condition de promotion. Elle est obligatoire dans onze pays européens dont l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la Suède, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Portugal.

La France réforme ses instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)

Ouverts, à la rentrée 1991, les IUFM rompaient avec une tradition: celle des écoles normales d'instituteurs d'un côté, de la formation universitaire pour les professeurs du secondaire de l'autre. Tous les enseignants de tous les niveaux suivaient dorénavant une formation professionnelle commune. Les enquêtes ministérielles récentes révèlent que la majorité des enseignants de degré primaire ne sont pas satisfaits. Ils se sentent désarmés face aux incivilités et à l'impératif de l'égalité des chances. Le ministère de l'Education nationale vient de publier un projet d'arrêté qui prévoit une formation plus longue et plus pragmatique. «*Enseigner est un métier*», rappelle ce texte. Il faut donc une formation moins théorique et plus professionnelle. Dès la rentrée 2007, les IUFM seront intégrés



Salaires des enseignants dans les pays de l'OCDE

dans les universités. Le cursus sera défini en termes de compétences (gérer une classe, travailler en équipe, innover, etc.) plutôt qu'en connaissances scolaires. Les spécialistes des sciences de l'éducation seront progressivement remplacés par des professeurs ou des instituteurs venus «*du terrain*», qui partageront leur temps de travail entre l'IUFM et leur école.

Les futurs enseignants devront faire un stage obligatoire de trois semaines au moins dans une entreprise afin d'avoir une idée d'un autre monde que celui de l'école. Les études seront plus longues car elles comporteront un stage d'observation dans un établissement scolaire. Les futurs enseignants du degré secondaire devront maîtriser leur propre discipline et dix compétences précisées dans l'arrêté (maîtrise du français, des nouvelles technologies, capacité à «*gérer sa classe*» et à «*agir de façon éthique et responsable*», respect de la laïcité etc.). L'accès à la titularisation sera plus exigeant et comportera un entretien final obligatoire.

Des conditions de travail contrastées

Employés de la fonction publique, les enseignants bénéficient d'une bonne sécurité de l'emploi. Leur temps de travail se comptait traditionnellement en heures de cours et de travail de préparation. Cette pratique est dépassée aujourd'hui et la majorité des pays européens (sauf l'Allemagne, le Luxembourg, l'Irlande et la Belgique) se fondent sur un temps de travail global qui comprend des tâches de gestion, de surveillance, etc. Les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni ne précisent plus le nombre d'heures d'enseignement mais le temps de présence à l'école. Ce sont les

chefs d'établissement qui fixent les tâches à accomplir.

Tous les pays européens – sauf la Grèce, Chypre et le Liechtenstein – ont revu leur politique salariale. Les salaires sont plutôt à la hausse, en dépit d'une volonté de diminuer les dépenses publiques. Les salaires tendent à devenir individualisés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte certains facteurs comme le mérite, la performance, les qualifications complémentaires, la formation continue et les nouvelles responsabilités éducatives. En Suède, les établissements fixent les salaires, les enseignants peuvent les négocier.

Le métier d'enseignant change donc. Il devient plus exigeant, plus complexe et perd en autonomie. Son attractivité chute dans tous les pays industrialisés. Cette évolution engendre un malaise, un sentiment de non-reconnaissance des compétences professionnelles. ■

Sources

- Christian Marois (2005) *Les évolutions du travail enseignant en Europe. Facteurs de changement, incidences et résistances*. Les Cahiers de recherche en éducation et formation no 42 Girsef.
- Perisset Bagnoud, Elisabetta Pagnossin (2006) *L'enseignement aujourd'hui: contextes socio-politiques* Revue des HEP de Suisse romande et du Tessin No 5, Neuchâtel.
- M. Tardif, C. Lessard (2004) (sous la dir. de) *La profession d'enseignant aujourd'hui. Evolutions, perspectives et enjeux internationaux*. Laval: Presses de l'Université de Laval.
- Eurydice (2005) *L'assurance qualité de la formation des enseignants en Europe*, Bruxelles.
- *Les réformes de la profession enseignante: aperçu historique (1975-2002)*.
- Eurydice (2003) *La profession enseignante en Europe: profil, métiers et enjeux, rapport III Conditions de travail et salaires*, Bruxelles.